



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 14027

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports les conclusions que tire le Gouvernement à la lecture du rapport du professeur Aubry sur le suivi des soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie. Le rapport propose en effet une meilleure formation des personnels médicaux et un congé rémunéré de deux semaines pour les personnes proches d'un malade en fin de vie. Le rapport souligne que cette mesure faciliterait le maintien à domicile car l'hospitalisation du malade est souvent obligatoire, coûteuse et surtout préjudiciable pour la personne et ses proches. Il lui demande si elle songe à mettre en application les conclusions du rapport.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14027

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er janvier 2008, page 30

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)